

capacité légale des chargeurs actuellement

[image110.png](#)

[illegible]

Re: capacité légale des chargeurs actuellement

Re: capacité légale des chargeurs actuellement

carlos60 / il y a sept années

Re: capacité légale des chargeurs actuellement

> Ne remuons pas la

> merde.....car sa pourrais bien

> être pire.....

Felix / il y a sept années

Re: capacité légale des chargeurs actuellement

la capacite me semble normale, non ?

quand bien même, elle serait limitée à 5 coups, c'est bien assez pour le tir sportif.

1000

p.fichaux / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Le tir sportif il n'y a pas de l'ISSF. Résonnement de prout prouteux ISSF. Et se figuré que donner quelque chose pour se croire en sécurité et de l'utopie.

mach2 / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Felix écrivait:

> la capacité me semble normale, non ?
> quand bien même, elle serait limitée à 5 coups,
> c'est bien assez pour le tir sportif.

Saaalut Felix,

5 coups en tir SPORTIF, c'est OK, d'autant plus qu'en BR50 l'on tire coup par coup. (pas de chargeur)
Par contre il m'arrive aussi (surtout en hiver) de pratiquer le tir RECREATIF, avec ma "chignole" AP74. semi-auto.
Là, j'en mets 15 dans le chargeur et je prends mon pied à le vider tranquillement sans avoir à recharger à chaque fois.

Le plaisir de pouvoir rester en position, de maintenir la visée, la concentration, en n'ayant qu'à appuyer sur la détente, sachant que le reste se fait automatiquement procure également grande satisfaction.
En fait, tir de gros fainéant mais Ô combien agréable.

jpdjx / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Je n'ai rien dit....

idéfixe / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

voilà les plus courant que je vais employer, comme ça on s'embête pas à recharger en tir rapide

[glockdrum50_aa1-640x480.png](#)

mod_embed_images_loadimage('058fea4bec41fb8c0ea4aa2053e2a3bc',
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,file_id=3281',
'http://www.tireur.org/forum/file.php?39,file=3281',

'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,check_scaling=1,file_id=3281', "", 210256, 500, 500, 'Chargement de l'image ...', false);

-

[mpdrummag1-640x480.png](#)

```
mod_embed_images_loadimage( 'f0376d6bd8ff1b004fcfa78f7b9132ef',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,file_id=3282',  
'http://www.tireur.org/forum/file.php?39,file=3282',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,check_scaling=1,file_id=3282', "", 210256, 500,  
500, 'Chargement de l'image ...', false );
```

-

[gl33rds.jpg](#)

```
mod_embed_images_loadimage( 'a308a1bad24ee0d4709107df063d16d5',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,file_id=3283',  
'http://www.tireur.org/forum/file.php?39,file=3283',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?39,module=embed_images,check_scaling=1,file_id=3283', "", 210256, 500,  
500, 'Chargement de l'image ...', false );
```


jpdx / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Bah, tu n'as plus la force de les soulever, une fois grillés...

idéfixe / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

bin c'est le cas de beaucoup ici il me semble crf BR, peu ou pas en CQC, tous couché ou assis JP

lagaffe / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

normal ! il n'y a plus que des "vieux croutons" un rien séniles , ici !
on se croiraient dans un home pour personnes âgées

ok je sort !

p.fichaux / il y a sept années

p.fichaux / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)
Les beaux 45%. pratique pour le TSV et le fun tir.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par p.fichaux.

mach2 / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)
lagaffe écrivait:

> normal ! il n'y a plus que des "vieux croutons" un
> rien séniles , ici !
> on se croiraient dans un home pour personnes
> âgées
>
> ok je sort !

Tu demanderas à Béa si je suis "un vieux crouton".
Please, arrête "on n'est nin vii", just onn miette âgés".
Et pour ce qui concerne "un rien séniles", là tu te trompes sur mon génie, mon IQ de 190, mes innombrables capacités intellectuelles, ma supérieure intelligence, mes connaissances en tout, et surtout ma modestie.

giacojp / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)
Bonsoir ,

houhouhouuuuuuuulalamon ami

GUNSAP / il y a sept années

GUNSAP / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Felix écrivait:

> la capacite me semble normale, non ?
> quad bien meme, elle serait limitée a 5 coups,
> c'est bien assez pour le tir sportif.

Il n'y a pas que le tir sportif ! Quand on fait un parcours , 2 coups par cible , il nous faut trois ou quatre chargeurs de 15 cartouches en moyenne..

lagaffe / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)
juste une pensée comme ce , en passant

le tir de parcours , c 'est aussi du tir sportif , il allie déplacement , vitesse et adresse !

je ne sais pas pourquoi il y a eu un esprit chagrin qui a eu la lumineuse idée de créer des catégories de tireurs , sportif , récréatifs , de loisirs , de parcours , au clays ,même chasseurs & collectionneurs , ce sont tous des tireurs , amateurs de belles armes , et le tir quel qu'il soit présente des nombreuses diversités si ce n' est que pour les diviser, et monter un certain antagonisme entre eux les diviser pour mieux les contrôler ??

parenthèse close ! ne pas épiloguer ou ouvrez un autre post , merci

Redketchup / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)
A propos des chargeurs (non pas la capacité), j'ai une petite question.

Samedi passé, lors de ma permanence, un tireur dispose devant lui 4 chargeurs (arme de poing) garnis.

On m'interpelle à ce sujet. Permis ou interdit ?

C'est vrai que j'avais des apprentis tireurs à coté à qui j'oblige (pour les préparer à l'examen pratique) de vider leur chargeur et de les diriger vers l'intérieur (visibilité du chargeur vide lors du passage du commissaire de tir).

Bref, on engage la discussion sur le sujet. Le gars en question (très sympathique) me signale que c'est ce qui se fait dans le tir de vitesse (que je ne pratique pas).

Alors je repose la question : est-il permis ou non de garnir plusieurs chargeurs et de les placer sur sa table de tir ?

Si c'est interdit, il doit y avoir une référence quelque part. Si on n'en parle nul part, c'est que c'est permis.

Merci de ne pas y aller de "j'ai entendu" ou "quelqu'un m'a dit". Ca ne répondra pas à ma question.

Merci d'avance.

—

p.fichaux / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

Pratique courante dans le TSV ou les fun tir puisque en TSV on porte l'arme et les chargeurs pour les déplacements et sur certain type de parcours quand il a déplacement en fun tir.

-
-

lagaffe / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

a ma connaissance , ce n' est pas interdit

ce qui est interdit c 'est de transporter des chargeurs déjà garnis dans la même valise que l' arme

perso pour un tir de vitesse a l' arme longue (pop up) , je garnis en étant au pas de tir : 5 chargeurs a 5 coups chacun,

5 coups d 'essais , et 4 X 5 pop up ,

ou au fusil d 'ordonnance lors des championnats après les coups d 'essais je garnis les chargeurs a 5 coups , pour éviter la perte de temps et de position de tir et être en accord avec le règlement qui demande de ne garnir qu'a 5 coups

c est évidemment différent en parcours de tir ou ce serait un non sens de ne garnir qu' a 5 coups , alors que la vitesse est primordiale dans ce cas ,

pas trouvé de traces d 'un règlement l' interdisant clairement

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

maurice pie / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

bonjour,

pour l'épreuve pratique: une à deux x 5 cartouches...

donc un chargeur.

Urstbf disc. 21 - IPSC

-"Ces stages peuvent comportés une situation de 8 à 32 coups à tirer"...

donc plusieurs chargeurs...

mach2 / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

A ma connaissance aucun règlement ou législation n'interdit cette pratique, ...donc autorisée.

Par contre, le règlement d'ordre intérieur d'un club pourrait, à sa discrétion, soit l'autoriser, soit l'interdire.

Redketchup / il y a sept années

[Re: capacité légale des chargeurs actuellement](#)

OK, merci pour vos réponses.

-
